

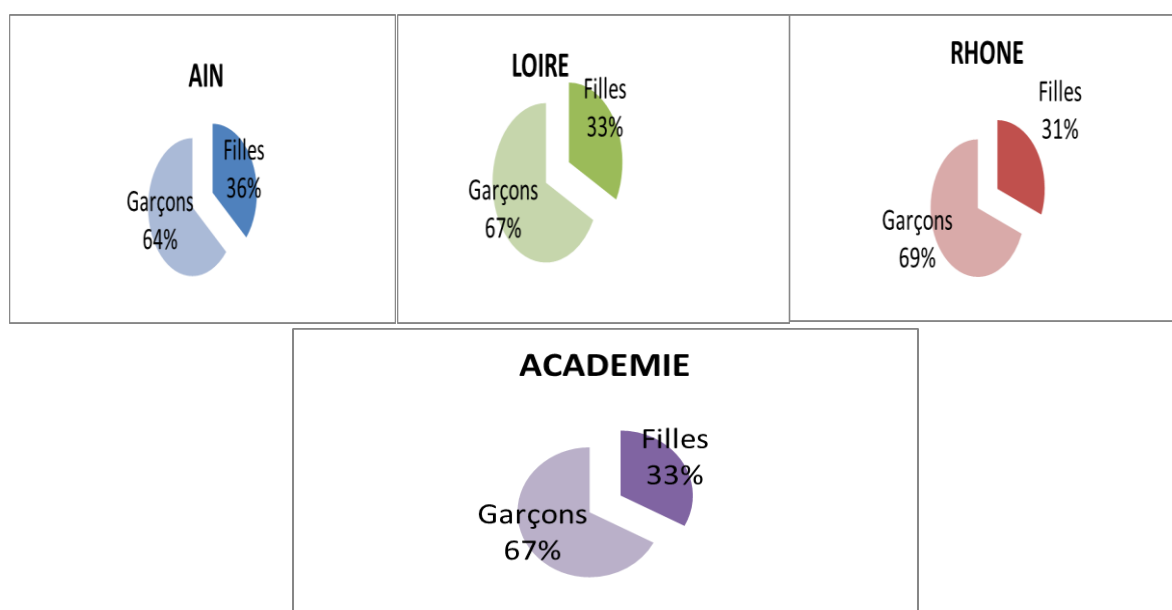
Etude sur la participation des filles dans les sections sportives scolaires

A l'occasion du comité académique de pilotage des sections sportives scolaires du 3 décembre 2015, le constat réalisé depuis plusieurs années dans l'académie de Lyon, de la faible représentation des filles dans les sections sportives scolaires, a été de nouveau effectué. La nécessité d'une analyse plus fine de la situation a été mise en avant, en vue de contribuer à l'égalité entre garçons et filles du point de vue de l'accès aux pratiques physiques.

Les analyses proposées ici, ainsi que les solutions envisagées, ont vocation à être communiquées aux différents acteurs impliqués au sein des sections sportives scolaires de l'académie: chefs d'établissement, DRJSCS, fédérations sportives partenaires des SSS, enseignants d'EPS, services départementaux et régionaux UNSS.

1) LES EFFECTIFS DES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES DE L'ACADEMIE:

	AIN	LOIRE	RHONE	ACADEMIE
Filles	436 (36.24%)	471 (32.75%)	811 (31.08%)	1718 (32.72%)
Garçons	767 (63.76%)	967 (67.25%)	1798 (68.92%)	3532 (67.28%)
Total	1203	1438	2609	5250



La proportion d'élèves filles et garçons est similaire dans les trois départements de l'académie. Deux tiers d'élèves garçons sont inscrits en section sportive scolaire, pour seulement un tiers d'élèves filles.

Ce constat d'une faible représentation des filles dans les sections sportives scolaires doit être mis en relation avec deux autres types de données : les prises de licence à l'union nationale du sport scolaire (UNSS), et celles au niveau extra-scolaire.

- **Pour ce qui concerne l'UNSS**, cet écart entre le nombre de pratiquants et le nombre de pratiquantes n'est pas aussi important. Comme l'indique le tableau suivant, nous pouvons relever à l'UNSS, environ quarante pour cent de filles, pour soixante pour cent de garçons.

DEPARTEMENT	LICENCE TOTAL	LICENCE FILLE	LICENCE GARCON
AIN	8 385	3 483 (41.54%)	4 902 (58.46%)
LOIRE	13 815	5 665 (41.01%)	8 150 (58.99%)
RHONE	26 475	10 636 (40.17%)	15 839 (59.83%)
ACADEMIE	48 675	19 784 (40.65%)	28 891 (59.35%)

(Données au 17/03/2016)

- **Pour ce qui concerne les pratiques extra-scolaires**, une enquête du Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (en février 2013) révèle que **la proportion des licences féminines (olympiques, non olympiques et multisport) est de 36,91%**.

Les études sociologiques montrent en outre, une plus faible représentation chez les jeunes femmes provenant des quartiers urbains défavorisés.

Ces données invitent notre académie à améliorer la construction de l'égalité entre filles et garçons dans le domaine des pratiques sportives.

2) NOMBRE DE FILLES ET DE GARÇONS POUR LES SSS EN COLLEGE/LYCEE :

<u>EN COLLEGE</u>	AIN	LOIRE	RHONE	ACADEMIE
Filles	358 (37.72%)	374 (32.81%)	638 (31.06%)	1370 (33.07%)
Garçons	591 (62.28%)	766 (67.19%)	1416 (68.94%)	2773 (66.93%)
Total	949	1140	2054	4143

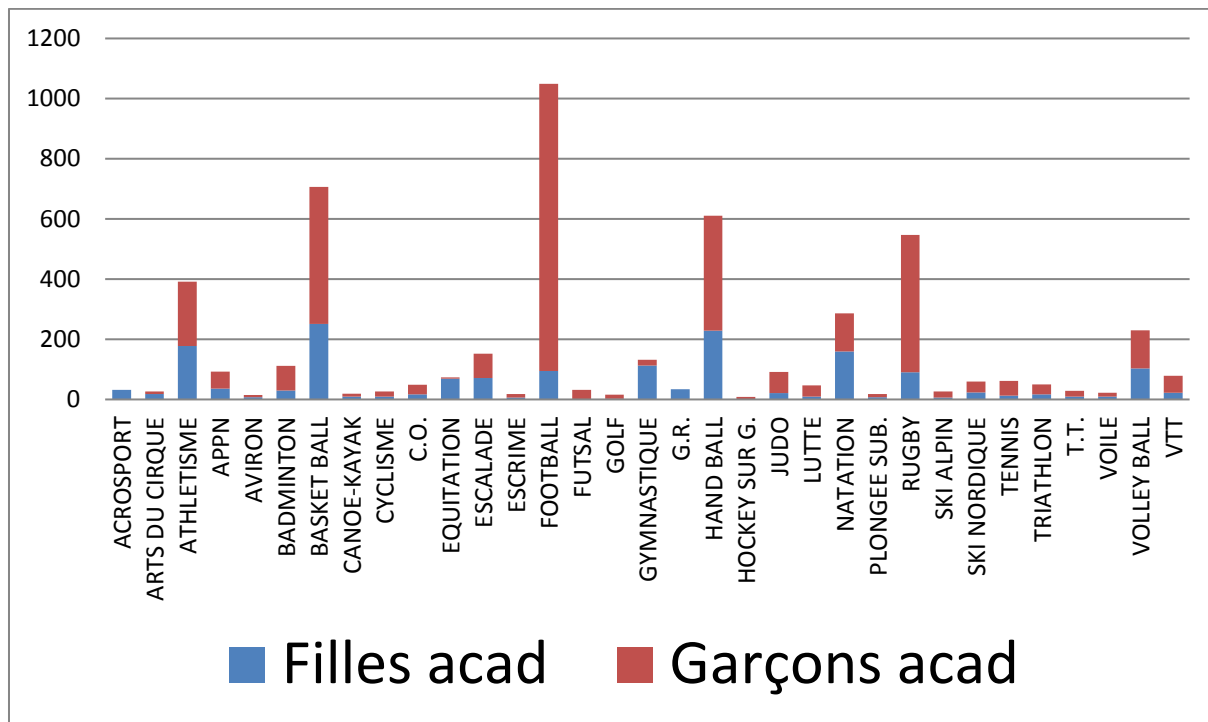
<u>EN LYCEE</u>	AIN	LOIRE	RHONE	ACADEMIE
Filles	78 (30.71%)	97 (32.55%)	173 (31.17%)	348 (31.44%)
Garçons	176 (69.29%)	201 (67.45%)	382 (68.83%)	759 (68.56%)
Total	254	298	555	1107

Une baisse des effectifs (garçons et filles) dans les sections est observable au lycée.

Pour le département de l'Ain, la proportion de jeunes filles diminue sensiblement avec le passage au lycée. **En ce sens, une meilleure continuité du parcours de formation pour les jeunes filles est à envisager pour ce département.**

**Pour l'ensemble des départements de l'académie, l'offre de formation doit être interrogée dès le collège pour s'adapter au public féminin.
La réflexion pourrait être conduite à l'échelle d'un bassin pour améliorer la liaison collège-lycée pour les SSS afin de permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité en bénéficiant de la possibilité d'être inscrit en SSS durant toute leur scolarité au second degré.**

3) NOMBRE DE FILLES ET DE GARÇONS PAR SPORT SUPPORT DES SSS.

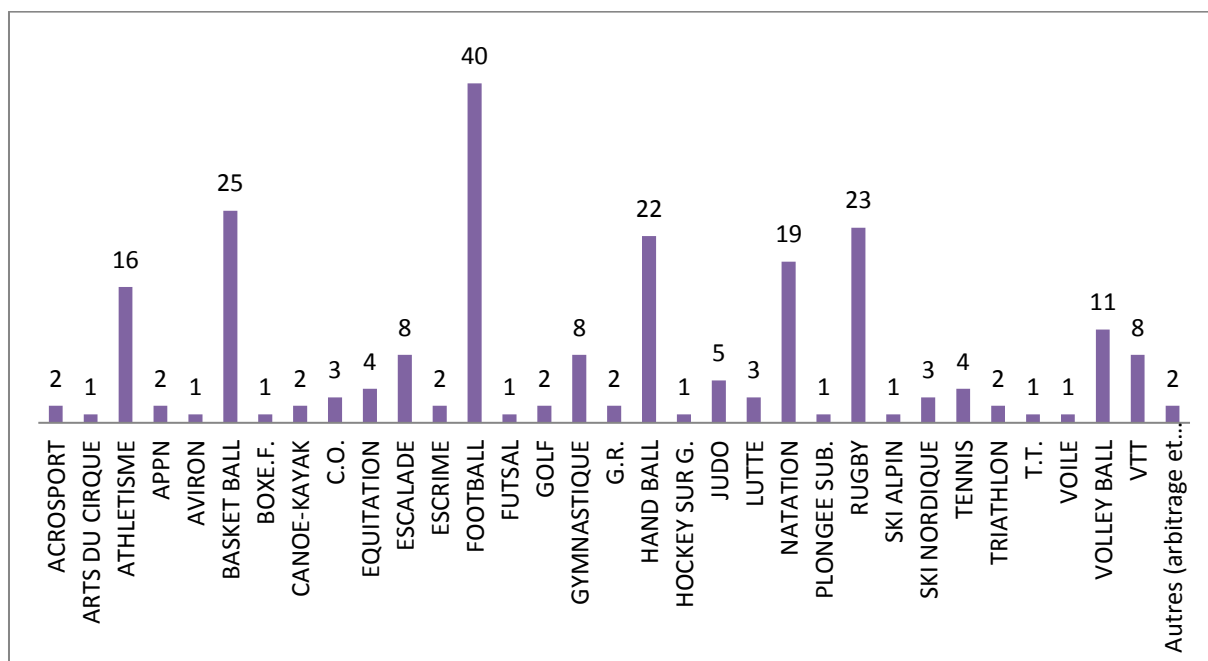


	ACROSPORT	A. CIRQUE	ATHLETISME	APPN	AVIRON	BADMINTON	BASKET	KAYAK	CYCLISME	C.O.	EQUITATION
Filles	32	18	178	36	7	30	251	9	9	17	69
Garçons	0	8	213	57	8	82	456	10	17	32	4
TOTAL	32	26	391	93	15	112	707	19	26	49	73
% DE FILLES	100	69,23	45,52	38,71	46,67	26,79	35,50	47,37	34,62	34,69	94,52

	ESCALADE	ESCRIME	FOOTBALL	FUTSAL	GOLF	GYM	G.R.	HAND	HOCKEY	JUDO	LUTTE
Filles	71	6	95	32	2	113	34	229	0	21	10
Garçons	81	12	954	32	14	19		382	8	70	37
TOTAL	152	18	1049	32	16	132	34	611	8	91	47
% DE FILLES	46,71	33,33	9,06	0,00	12,50	85,61	100,00	37,48	0,00	23,08	21,28

	NATATION	PLONGEE	RUGBY	SKI ALPIN	SKI NORD.	TENNIS	TRIATHLON	T.T.	VOILE	VOLLEY	VTT
Filles	160	7	90	6	23	13	17	10	10	103	22
Garçons	126	11	457	20	37	49	33	19	12	127	57
TOTAL	286	18	547	26	60	62	50	29	22	230	79
% DE FILLES	55,94	38,89	16,45	23,08	38,33	20,97	34,00	34,48	45,45	44,78	27,85

Nombre de sports supports des SSS (au niveau académique) :



Filles et garçons, femmes et hommes ne pratiquent pas les mêmes activités et n'ont pas les mêmes motivations.

- *Football et rugby sont les activités les plus masculines. Or ce sont les sections les plus représentées dans l'académie. Pour autant, il est intéressant de noter que la représentation des jeunes filles en section sportive scolaire est supérieure à celle des fédérations sportives :*
 - 4.5% de licences féminines pour la FFF et 9% de filles en SSS football
 - 4.9% pour la FFR et 16, 5% de filles.
- Acrosport, arts du cirque, équitation, gymnastique, gymnastique rythmique sont les activités les plus féminines.
- L'athlétisme, les activités physiques de pleine nature comme le kayak, la voile (le ski excepté), l'escalade, la natation, et le volley-ball, sont des sports pratiqués en mixité.

4) LES DOUZE SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES EXCLUSIVEMENT FEMININES :

5% des SSS de l'académie sont exclusivement féminines.

- Pour le département de l'Ain : (7)
 - 2 en acrosport (en collège)
 - 1 en gymnastique (en collège)
 - 2 en gymnastique rythmique (GR) (collège et lycée)
 - 1 en football (en collège)

- 1 en rugby (en lycée)

Comparativement aux deux autres départements, le nombre de sections exclusivement féminines est important.

L'analyse des situations des sections en collège et lycée, confirme que la continuité de l'offre et le parcours de formation peuvent être améliorés.

- Pour le département de la Loire : (1)

- 1 en gymnastique rythmique (GR) (en collège)

- Pour le département du Rhône : (4)

- 2 en équitation (collège et lycée)
- 1 en handball (en collège)
- 1 en rugby (en lycée)

Pour ces deux départements, la création de sections sportives féminines peut être encouragée. La continuité de l'offre de formation du collège au lycée doit aussi être développée.

CONCLUSION :

L'augmentation de la participation des jeunes filles au dispositif des sections sportives scolaires peut s'organiser à partir des actions suivantes :

- **Une ouverture de l'offre de pratiques sportives en relation aux motivations féminines et au contexte local.**
- **Une amélioration de la continuité du parcours de formation (collège-lycée) par l'augmentation du nombre de sections ouvertes en lycée.**
- **Le développement de la mixité au sein des SSS existantes et l'ouverture de nouvelles sections féminines.**
- **La création de sections accueillant des jeunes filles en éducation prioritaire.**
- **La communication autour d'initiatives valorisant la pratique féminine.**
- **Un enseignement de l'EPS sur le territoire académique vecteur de réussite pour les filles.**

La nécessité de créer les conditions du développement de la pratique féminine dans les sections sportives scolaires de l'académie est ainsi confirmée. L'institution scolaire doit jouer son rôle dans la réduction des inégalités sociales et sexuelles.

Cette note d'information doit concourir à une prise de conscience des protagonistes investis dans le fonctionnement des sections sportives scolaires : chefs d'établissement sous couvert des IA-DASEN, direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale, fédérations sportives partenaires des sections, services départementaux et régionaux de l'UNSS, enseignants d'EPS responsables ou impliqués dans la création de section.